



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**NUMÉRO 2022-004**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 13 juin 2022 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot 3 927 719 / 852, chemin de l'Île Grandbois/ Zone agricole A-10**

Demande numéro 2022-004, faite le 19 mai 2022, par M. Alain Doucet propriétaire du lot 3 927 719 situé au 852, chemin de l'Île Grandbois, ayant pour effet de permettre la construction d'un garage privé isolé d'une superficie de 40' x 30' (111.5 mètres carrés) auquel sera combiné un abri d'auto d'une superficie de 16' x 30' (44.6 mètres carrés) et d'un abri à bois d'une superficie de 10' x 40' (37.2 mètres carrés) pour une superficie totale de 193.3 mètres carrés alors que le Règlement de zonage 139-2015 limitent la superficie totale des bâtiments complémentaires à l'habitation à 150 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 10 juin 2022 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : [rene.savard@saint-casimir.com](mailto:rene.savard@saint-casimir.com)

**DONNÉ À SAINT-CASIMIR**, ce 3e jour de juin 2022

René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier